

Brazzaville, Congo, 21 septembre (Infosplusgabon) - Le gouvernement congolais a approuvé, jeudi, lors de son Conseil des ministres tenu à Brazzaville, un projet de loi portant création d'une Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), en remplacement de l'actuelle Commission nationale de lutte contre la corruption, et de l'Observatoire anti-corruption, qui sont appelés à disparaître.

Institution aux pouvoirs "étendus", la HALC sera "le pivot essentiel, pour le compte des pouvoirs publics, du processus de lutte contre la corruption et autres infractions connexes", assure le gouvernement.

C'est sans doute aussi dans le même esprit de mieux gérer la chose commune que le Conseil des ministres a approuvé au cours de la même réunion, un autre projet de loi relatif à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique.

D'autres affaires touchant aux domaines de la Défense nationale, des Sports et de la Construction ont également été examinées par le gouvernement qui en réfère désormais au Parlement pour l'adoption de l'ensemble des textes qui vont lui être transmis sans délai.

FIN/INFOSPLUSGABON/MIC/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon